

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ADRESS COMPANY (VERSION 01/21)

AGENCE DIGITALE

1. OBJET

Les Conditions Générales de Vente « Agence Digitale » d'Adress Company (ci-après les « CGV ») s'appliquent aux Prestations réalisées pour le compte du Client conformément au Bon de Commande. Ces prestations seront réalisées dans le respect des règles de l'art et du Code de Déontologie du SNCD (Syndicat National de la Communication Directe).

Les CGV prévalent sur toutes conditions générales ou particulières propres au Client, sauf dérogation formelle et écrite acceptée par Adress Company.

2. DEFINITIONS

- **Action** désigne l'Action (achat, enregistrement, validation d'un formulaire...) réalisée par un internaute sur le Site Internet du Client après avoir été redirigé sur le Site Internet du Client, à partir du Site Internet d'un Affilié ou grâce au Trafic fourni par un Affilié. La redirection vers le Site Internet du Client peut notamment résulter d'un clic de l'internaute sur un Elément promotionnel ou d'une ouverture du Site Internet du Client consécutive à la consultation par l'internaute du Site Internet d'un Affilié. L'Action peut être réalisée par l'internaute directement après la redirection vers le Site Internet du Client. L'Action peut également être indirecte, sa réalisation intervenant après fermeture et réouverture ultérieure du Site Internet du Client par l'internaute. La durée de prise en compte des Actions indirectes est précisée dans le Bon de Commande.
- **Adress Company** désigne la société immatriculée au RCS de Paris sous le n° 515 375 806, dont le siège social est situé 32 Rue de Paradis 75010 PARIS. Adress Company est « Sous-Traitant » au sens du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD »).
- **Affilié** : Toute personne physique ou morale ayant conclu un contrat d'affiliation avec Adress Company afin de réaliser des Services de promotion au profit des Clients de Adress Company en contrepartie d'une rémunération. L'Affilié peut être propriétaire ou exploitant d'un Site Internet ou fournisseur de Trafic ou autre Action.
- **Base de Données** désigne l'ensemble structuré de données à caractère personnel accessibles selon des critères déterminés.
- **Campagne marketing** désigne la Campagne marketing élaborée par un Client afin de définir la nature des Services de promotion qu'il recherche et les modalités de la Rémunération.
- **Clic** désigne la redirection d'un internaute vers le Site Internet du Client à partir du Site Internet d'un Affilié ou grâce au Trafic fourni par un Affilié.
- **Client** désigne la personne morale mentionnée au Bon de Commande souhaitant utiliser les services, pouvant être un annonceur ou une agence intermédiaire. Le Client est « Responsable de traitement » au sens du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD »).
- **Bon de Commande** désigne la confirmation de la commande passée. Le Bon de Commande précise notamment l'identification des Parties, l'objet de la commande, la nature des opérations réalisées sur les Données, la ou les finalités du Traitement, les données à caractère personnel traitées, les catégories de personnes concernées, l'identification des destinataires, les durées de validité, les volumes de Données, modalités et délais d'exécution de la commande et le tarif applicable.
- **Données** désigne à la fois les données à caractère personnel et les données anonymes mises à disposition du Client.
- **Elément promotionnel** désigne le matériel de mise en avant de la Campagne marketing du Client (bannières, liens, logos, textes, email...). Les éléments promotionnels sont fournis par le Client à Adress Company, qui les transmet aux Affiliés.
- **Impression** désigne l'affichage d'un Elément promotionnel du Client : sur une page du Site Internet d'un Affilié ; ou sur un support dématérialisé (page d'un site internet, mail...) consulté par un internaute, grâce au Trafic fourni par un Affilié.
- **Partenaire** désigne la personne morale, Responsable de traitement sollicitant une prestation de monétisation de Données ou de Traitement auprès d'Adress Company, et fournissant à Adress Company des données personnelles dans le cadre de la Campagne Marketing.
- **Prestations** désignent les opérations réalisées par Adress Company au profit du Client, telles que définies au Bon de Commande.
- **Parties** désignent le Client et Adress Company.
- **Plateforme** désigne les services en ligne de Adress Company permettant notamment le rapprochement entre Affiliés et Clients en vue de la fourniture de Services de promotion, ainsi que l'enregistrement des Impressions, des Clics et des Actions.
- **Services de promotion** désignent les différents services de promotion de sites, de services et de produits, sur Internet auxquels les Clients peuvent recourir.
- **Site Internet** désigne l'ensemble des pages constituant le site Internet d'un Client, d'un Affilié ou de Adress Company.
- **Tiers de confiance** désigne l'organisme prestataire, sous-traitant ultérieur reconnu et habilité à mettre en œuvre des Traitements de données à caractère personnel pour le compte d'autrui, en assurant la sécurité et la confidentialité de tous les contenus, informations, Données associées à sa prestation.
- **Tracking** désigne le suivi du parcours, des Impressions, des Clics et des Actions d'un internaute sur Internet.
- **Trafic** désigne les services d'acquisition d'audience sur Internet.

3. COMMANDES

La signature du Bon de Commande vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente, accessibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.adress-company.fr/cgv>. Toutes les commandes du Client sont effectuées conformément aux Présentes, impliquant leur acceptation sans réserve, ni retenue.

Lorsque le Client adresse une demande à Adress Company, Adress Company adresse en retour un Bon de Commande assorti d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de sa date d'émission. La commande est définitive après réception par Adress Company du Bon de Commande signé du Client.

4. OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 Obligations de Adress Company

Adress Company s'engage (1) à assurer le fonctionnement de sa Plateforme afin de permettre au Client de l'utiliser, dans les conditions et selon les modalités des présentes Conditions générales et (2) à assurer la mise à disposition par tout moyen des statistiques de la ou des Campagnes marketing du Client.

4.2 Obligations du Client

Le Client s'engage à (1) mettre à la disposition de Adress Company les informations et éléments permettant l'établissement des liens entre les parties et entre les Affiliés de l'Annonceur et (2) à payer Adress Company les sommes dues aussi bien aux Affiliés que à Adress Company. Le Client se déclare expressément informé du fait que Adress Company est seule créancière de l'ensemble des sommes dues au titre de la ou des Campagnes marketing de l'Annonceur enregistrés sur la Plateforme. Le Client confère à Adress Company un mandat de paiement, en son nom et pour son compte, conformément aux articles 1153 et suivants du Code Civil, la rémunération due à l'Editeur sera versée conformément au Contrat. Le Client peut à tout moment modifier les tarifs de la rémunération due à l'Editeur et les modalités de paiement qui leurs sont applicables sous réserve d'en informer Adress Company par écrit trois (3) Jours Ouvrables avant l'application de ces nouvelles conditions.

5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Fichiers et Bases de Données traités et commercialisés par Adress Company sont protégés par le droit d'auteur ainsi que par la loi du 1er juillet 1998 qui porte sur la transposition dans le Code de la propriété intellectuelle de la directive européenne du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des Bases de Données. Toute violation sera sanctionnée par les dispositions législatives et réglementaires sur les marques protégées et/ou la concurrence déloyale.

Le Partenaire est seul titulaire des droits privatifs qui lui sont donnés selon la législation sur ses Fichiers et Bases de Données. En conséquence, toute appropriation ou encore toute utilisation en dehors des Présentes sera sanctionnée par les dispositions législatives et réglementaires sur le droit d'auteur. Le Client reconnaît n'avoir aucune revendication concernant les Données et ne disposer que d'un droit précaire s'exerçant dans le cadre des Présentes.

En cas de manquement, la responsabilité du Client pourra être engagée au titre du préjudice subi tant à l'égard du Partenaire que d'Adress Company. Les CGV n'emportent pas autorisation du Client à utiliser la ou les marques ou encore les signes de l'autre partie, sauf dérogation expresse au Bon de Commande. Le Client s'engage à ne pas céder, copier, reproduire, en totalité ou en partie, même gratuitement, fusionner les Données avec d'autres Bases de Données, enrichir un autre fichier, ou encore utiliser les Données fournies en dehors du cadre défini aux Présentes. Les informations figurant dans le Fichier remis par Adress Company ne pourront être intégrées dans les Bases de Données du Client que par la réponse des prospects aux messages adressés par le Client.

Adress Company n'accorde aucune exclusivité et se réserve le droit de conclure un accord de même nature avec tout autre Client.

6. DROIT DE CITATION

Sauf opposition expresse du Client, Adress Company se réserve le droit de citer le Client dans ses références commerciales en utilisant éventuellement son nom et/ou son logo.

7. INFORMATIQUE ET LIBERTES

7.1 Instructions : Dans le cadre de la relation contractuelle avec le Client, Adress Company agit en tant que sous-traitant au sens de l'article 4-8) du RGPD pour le compte du Partenaire. A cet effet, le Client transmet les données à caractère personnel à Adress Company pour l'accomplissement exclusif des finalités de Traitements de Données indiquées, le cas échéant, sur le Bon de commande. Les catégories de données à caractère personnel pouvant faire l'objet de Traitement sont notamment les suivantes : Civilité, nom, prénom, Adresse postale, Identifiant unique, Adresse email, numéro de téléphone, Optin de l'email, Optin SMS. Les personnes concernées sont les Clients/Prospects/Membres/Donateurs du Partenaire, les Clients/Prospects/Membres/Donateurs du Client ou toute personne visée par la campagne.

Toutes les données à caractère personnel recueillies par Adress Company seront utilisées pour les seuls besoins de la prestation et uniquement pendant la période nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-dessus.

7.2 Obligations du Client : Les Parties reconnaissent que le Client est le seul responsable de la détermination des finalités et moyens relatifs au Traitement des données à caractère personnel et qu'il intervient en tant que Responsable de traitement au sens de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du RGPD. Adress Company attire l'attention du Client sur les obligations qui incombent aux Responsables de traitement au titre des dispositions légales et réglementaires précitées et consistant notamment à (1) assurer une collecte loyale et licite des données à caractère personnel ; (2) informer et le cas échéant recueillir le consentement des personnes concernées ; (3) s'assurer du respect des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de portabilité et d'opposition au Traitement des Données et de permettre aux personnes la possibilité de définir des directives anticipées sur le devenir des Données après le décès ; (4) définir une durée de conservation des Données adéquate et pertinente ; (5) assurer la protection, la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données à caractère personnel collectées.

Le Client s'engage à (1) documenter par écrit toute instruction concernant le Traitement des données à caractère personnel par Adress Company ; (2) veiller, au préalable et pendant toute la durée du Traitement, au respect des obligations prévues par la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel.

Lorsque le Client souhaite procéder à un transfert de Données hors de l'Union Européenne, celui-ci doit mettre en œuvre, en l'absence d'une décision d'adéquation de la Commission Européenne au sens de l'article 45 du RGPD, les garanties appropriées au sens de l'article 46 du même règlement.

Adress Company se réserve la possibilité de demander la transmission des garanties appropriées mises en place par le Client pour l'encadrement du transfert des Données hors de l'Union Européenne.

7.3 Obligations d'Adress Company

Adress Company, en sa qualité de Sous-traitant, s'engage à prendre toutes mesures appropriées pour assurer la protection, la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des Données qui seraient transmises par le Client, ce dans le respect des dispositions légales. Par ailleurs, Adress Company traite les données à caractère personnel des Partenaires pour le compte du Client, dans le cadre défini par lui et conformément à ses instructions. Adress Company s'engage notamment à (1) mettre en œuvre les mesures de sécurité physiques, logiques, organisationnelles et contractuelles afin de préserver la sécurité des données à caractère personnel et notamment afin d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées ; (2) détailler les mesures prises ou à prendre à cette occasion dans une politique de sécurité formalisée qui est à la disposition du Client ; (3) prendre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires et appropriées afin de garantir la détention et le Traitement séparés des données à caractère personnel du Client de ceux d'autres clients ; (4) donner son accord pour que le Client soit autorisé à tout moment à contrôler le respect des prescriptions relatives à la protection des données à caractère personnel et des instructions qu'il a Données ; (5) ne pas utiliser, céder ou mettre à disposition de tiers, pour quelque cause que ce soit, les données à caractère personnel qu'il serait amené à traiter pour le compte du Client au titre du Contrat ; (6) n'accéder à des Données et programmes du Client que dans le cadre des instructions et autorisations Données ; il en est de même pour des accès éventuellement nécessaires de tiers ou de sous-traitants ; (7) ne pas utiliser les données à caractère personnel qui lui sont transmises pour le Traitement de ses propres finalités, ni pour des finalités de tiers, et à ne pas les conserver plus longtemps que le temps défini par le Client ; (8) supprimer les données à caractère personnel confiées lorsqu'elles ne sont plus utiles pour réaliser la finalité du Traitement pour lequel il a été sollicité et au plus tard à l'issue des présentes Conditions Générales. Adress Company devra sur demande, fournir une attestation de destruction des Données ; (9) n'engager pour le Traitement des données à caractère personnel relevant des présentes Conditions Générales que du personnel qui s'est engagé à respecter le secret des Données et qui a reçu une formation concernant les obligations législatives ; (10) ne pas sous-traiter l'exécution des prestations confiées par le Client à une société tierce sans en informer préalablement le Client ou sans avoir prévu cette possibilité lors de la Commande ; (11) soumettre ses sous-traitants aux mêmes obligations Informatique & Libertés que les siennes et contrôler régulièrement le respect de ces obligations par des exigences en matière de politique de sécurité, d'existence de charte d'utilisation des ressources informatique, éventuellement de délégué à la protection des Données. Adress Company demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par son ou ses sous-traitant(s) de ses obligations ; (12) protéger les Données du Client, à chaque transmission, contre des accès non autorisés et contre leur perte en employant des moyens sécurisés ; (13) effectuer la sauvegarde, l'hébergement et le Traitement des Données dans un pays assurant un niveau de protection adéquat des Données, au sens de la loi Informatique & Libertés modifiée et de la Commission européenne ; (14) transmettre au Client toute demande d'exercice des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de portabilité, d'opposition et d'édiction de directives anticipées sur le devenir des Données après le décès et s'engage à coopérer pour la pleine réalisation de celles-ci ; (15) Notifier dans les quarante-huit (48) heures au Client toute violation de données à caractère personnel par tout moyen adéquat. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente ; (16) veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données respectent la confidentialité et soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ; (17) prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des Données dès la conception et de protection des Données par défaut ; (18) communiquer au Client, la source des Données mises à disposition ; (19) aider le Client à respecter ses obligations relatives au Traitement de données à caractère personnel pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des Données et pour la consultation préalable de l'autorité de contrôle ;

Conformément à l'Article 30 du RGPD, Adress Company tient un registre de toutes les catégories d'activités de Traitement effectuées pour le compte du Client. S'il en a désigné un, le Client communique à Adress Company le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des Données. Adress Company informe le Client que son délégué à la protection des données est Maître Benjamin Gras du cabinet [Inside](#). Pour le contacter : dpo@address-company.fr.

8. DELAIS D'EXECUTION

Adress Company s'efforce de respecter la date d'exécution précisée sous réserve que le Client respecte les délais qui lui sont impartis. Toute commande validée, emporte le plein accord du Client de son règlement. Toute annulation de commande intervenant après la livraison des Bases de Données, implique la facturation de l'ensemble des prestations.

9. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix sont fixés au Bon de Commande sur la base des tarifs en vigueur au jour de l'émission du Bon de Commande, hors taxes et hors frais de livraison. Les tarifs figurant dans les brochures d'Adress Company sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année. Toute première commande d'un Client donnera lieu à un paiement comptant à la commande. Les factures d'Adress Company sont payables à trente (30) jours date de facture sauf mentions particulières dans le Bon de Commande. Toutefois suivant la nature et l'importance des travaux, un acompte de 30% pourra être demandé à la commande conformément à la mention précisée dans le Bon de Commande. Les factures sont payables par virement bancaire ou chèque à l'ordre d'Adress Company.

Le taux des pénalités exigibles au jour suivant l'échéance de règlement des factures est de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. En application de l'article L441-6 alinéa 12 du Code de commerce, tout retard dans le paiement des factures rend en outre son débiteur redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros en plus des pénalités de retard susmentionnées et ne saurait exclure une demande d'indemnisation judiciaire. En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Paris est compétent et seule la loi française est applicable.

10. RESPONSABILITE

Dans le cadre des présentes, les Parties conviennent qu'Adress Company est soumise à une obligation de moyens.

En tout état de cause, la responsabilité d'Adress Company est limitée à prestation définie dans le Bon de Commande. Le Client est seul responsable des conséquences et/ou réclamations émanant de tiers suite à l'utilisation des Données mises à disposition par Adress Company quel qu'en soit le motif. Notamment, le Client est seul responsable des manquements à la législation en vigueur relative au Traitement de données à caractère personnel concernant les obligations lui incombant, à la prospection directe et aux messages.

Les Données mises à disposition par Adress Company sont transmises au Client à travers le réseau internet. Adress Company met tout en œuvre pour garantir la sécurité des transferts opérés, cependant dans ce cadre, la confidentialité de tels transferts ne peut être intégralement garantie.

Dans le cas où une responsabilité pourrait être retenue judiciairement contre Adress Company, de convention expresse, les dommages et intérêts à la charge d'Adress Company seront, d'un commun accord, limités aux sommes effectivement versées par le Client à Adress Company dans le cadre de la prestation. En aucun cas, Adress Company ne pourra être tenue de réparer les préjudices indirects, tels que les préjudices commercial, perte de commandes, trouble commercial quelconque, perte commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, absence ou faible réponse à une campagne publicitaire. Toute action dirigée contre le Client par un tiers est entendue comme un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation à la charge d'Adress Company.

11. TRANSFERT DES DONNEES

Il existe deux cas de transfert des Données : (1) Les Données mises à dispositions sont livrées directement par le prestataire du Partenaire. Dans ce cas, Adress Company ne peut être responsable de la sécurité des Données, (2) les Données mises à disposition du Client le sont par Adress Company, dans le cadre de contrats avec les partenaires, dans ce cas, Adress Company emporte pleine responsabilité sur la sécurité des transferts par voie électronique (Les Données doivent être remises sous forme cryptée, par email, avec mot de passe fourni par un autre canal, ou serveurs SFTP). Le Client s'engage à détruire les Données après utilisation, et ce dans un délai maximum de trois (3) mois après dépôt poste ou appels téléphoniques.

12. NON-SOLLICITATION DU PERSONNEL

Pendant toute la durée du Contrat et une période d'un an après son expiration ou sa résiliation, les Parties s'interdisent d'embaucher ou de faire travailler directement ou par personne interposée tout collaborateur de l'autre Partie ayant participé à l'exécution du Contrat.

Le non-respect de cette interdiction par l'une ou l'autre des Parties entraînerait automatiquement le versement à l'autre Partie d'une indemnité forfaitaire. Le montant de cette indemnité correspondra à la totalité des appointements bruts perçus par le collaborateur au cours des douze (12) mois précédant son départ.

13. RESILIATION

En cas de manquement par l'une des Parties aux obligations des Présentes notifié par mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec avis de réception et non réparé dans un délai de quinze jours après réception, l'autre partie pourra se prévaloir de la résiliation de plein droit des Présentes. En cas de procédure de redressement, de liquidation judiciaire, de faillite ou de procédure similaire les Présentes pourront être résiliées de plein droit.

14. CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'engage à respecter le caractère strictement confidentiel des méthodes, procédés, informations, documents de l'autre Partie, notamment l'ensemble des informations et documents échangés dans le cadre des Bon de Commande, et s'engage à faire prendre le même engagement par son personnel ou tout intervenant qu'il aurait mandaté.

Les Parties s'engagent notamment à ce que les informations confidentielles (1) soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'elles accordent à leurs propres informations confidentielles de même nature ; (2) ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de leur personnel lié à en connaître et ne soient utilisées par ces derniers que dans le but défini par le présent Contrat ; (3) ne soient ni divulguées, ni susceptibles de l'être, soit directement, soit indirectement à tous tiers et à toutes personnes autres que celles mentionnées au point ci-dessus ; (4) ne soient pas utilisées totalement ou partiellement dans un autre but que celui défini par le présent Contrat sans le consentement préalable et écrit de la Partie qui les a divulguées.

Cette obligation est valable pendant la durée des Prestations et les cinq (5) années suivant la fin du contrat. Ne sont toutefois pas considérés comme confidentielles les informations ou données où la Partie qui les reçoit pourra prouver :

- Par tout moyen écrit ayant date certaine, qu'elles étaient régulièrement en sa possession avant la date de leur transmission ;
- Qu'elles lui ont été communiquées légalement par une personne non tenue à une obligation de confidentialité ;
- Qu'elles étaient publiquement connues avant la date de leur transmission ou qu'elles le sont devenues sans qu'une faute ou une omission ne puisse lui être imputée.
- Qu'elle les a développées d'une manière indépendante.

15. CLAUSE DE RESERVE D'EXPLOITATION

Adress Company conserve la liberté de s'opposer à la mise à disposition de Données jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

16. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout contentieux né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV fera l'objet, préalablement à toute action en justice, de la recherche d'une solution amiable entre les Parties. Si une telle solution ne peut être trouvée dans le mois suivant la première rencontre entre les Parties, les Parties s'accordent pour donner compétence exclusive aux tribunaux compétents de Paris.